



PROCES-VERBAL
de la séance ordinaire du mardi 16 septembre 2008

Présidence: Jean-Claude Bédert

Ouverture: 20 heures

Appel: 43 membres présents, 10 membres excusés, 1 membre absent

Excusés	
	Nicolas Capt
	Franziska Douet
	Christian Hay
	Pierre Hunziker
	Serge Martin
	Louis-Claude Masset
	Bernard Nicolier
	Josiane Prélat
	David Savelli
	Pascale Vollenweider
Absente	
	Agnès Mora

Le quorum est atteint: 80%

Ordre du jour

1. Assermentation de trois conseillers.
2. Procès-verbal de la séance du 24 juin 2008.
3. Communications du Président.
4. Communications de la Municipalité.
5. Élection du remplaçant de M. P. Veyrassat (lib.) à la Commission de gestion.
6. Election du remplaçant de Mme Fr. Tecon-Hebeisen (lib.) à la Commission consultative de naturalisation, M. Maximilien Radoszycki (lib.).
7. Dépôt du préavis N° 55-2008 – Demande d'adhésion de la Commune de Rolle au Conseil régional. Dépôt du préavis et nomination d'une commission: prés. UDC, rapp. Soc-vert.
8. Préavis N° 47-2008 – Demande d'augmentation de l'effectif du Service de la voirie par un poste à plein temps – rapport de la commission.
9. Préavis N° 48-2008 – Demande de crédit pour la mise en séparatif de la buvette de la plage – rapport de la commission.
10. Préavis N° 49 – Demande de crédit pour l'achat d'une tondeuse - rapport de la commission.
11. Préavis N° 50 – Demande de crédit pour la mise en conformité des locaux de la voirie - rapport de la commission.
12. Préavis N° 52-2008 – Réorganisation des services communaux – bilan intermédiaire – demande d'augmentation des effectifs du personnel – rapport de la commission.
13. Préavis N° 54-2008 – Arrêté d'imposition pour l'année 2009 – rapport de la Cofin.
14. Réponse de la Municipalité à la motion Michel Deruaz demandant l'étude d'une fusion de communes de la région.
15. Divers et propositions individuelles.



La séance est ouverte, le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes au Château.

1. Assermentations

Le Président assermente Mme Vanessa Monney (soc.-vert) ainsi que MM. Nicolas Walter et Fabien Jaquet (lib.).

2. Procès-verbal de la séance du 24 juin 2008

Le procès-verbal est modifié comme suit. Dépôt du préavis No 47 : le membre concerné est M. Raymond-Daniel Jorand (non convoqué par inadvertance) et non pas Mme Claudine Jorand. Préavis No 49 : le membre concerné est Mme Anne Beck et non pas Mme Lucette Schmutz. Au vœu 8 du rapport de gestion 2007 c'est Mme Prélaz qui a pris la parole et non pas Mme Pouget. Pour information, M. Bréchon aimerait connaître le décompte des voix relatif au vote qui a accepté la gestion 2007 à la majorité. M. Théodore relève que la Municipalité n'a pas donné suite à sa motion « Pour que Rolle obtienne le label Cité de l'Energie » pour ce conseil, ainsi que cela avait été dit; le syndic répond que la Municipalité n'a pas encore eu le temps de l'étudier mais que réponse sera donnée en octobre.

M. Bréchon revient sur le sujet de la sortie annuelle du Conseil qui n'a pas été faite et sur la somme de Fr. 4'000.- qu'il proposait de verser à une œuvre en faveur de la Birmanie ou de la Chine. Ce point est resté ouvert et le président lui répond qu'il sera discuté en séance de bureau.

Le procès-verbal modifié est accepté à la majorité.

3. Communications du Président

Le Président rappelle aux présidents des commissions de bien vouloir transmettre les décomptes des séances à la secrétaire, puis marque sa première séance de présidence en prononçant un discours dans lequel il met l'accent sur une collaboration harmonieuse et un esprit fédérateur.

4. Communications de la Municipalité

M. Zeugin passe en revue les futurs travaux de la Grand-Rue puis rappelle le vernissage de l'exposition à la déchetterie à laquelle chacun est convié.

Le syndic apporte une bonne nouvelle relative à la cadence CFF. Sur les huit demandes d'arrêts supplémentaires en gare de Rolle, sept ont été acceptées. Elles prendront effet dès décembre, avec le nouvel horaire.

5. Élection du remplaçant de M. P. Veyrassat (lib.) à la Commission de gestion

Le Président annonce la candidature de Mme Huguenin qui est élue, à mains levées, à la majorité.

6. Election du remplaçant de Mme Fr. Tecon-Hebeisen (lib.) à la Commission consultative de naturalisation

Le Président annonce la candidature de M. Radoszycki qui est élu, à mains levées, à la majorité.



7. Dépôt du préavis N° 55-2008 – Demande d'adhésion de la Commune de Rolle au Conseil régional. Dépôt du préavis et nomination d'une commission: prés. UDC, rapp. Soc-vert

La commission ad hoc est composée ainsi; président UDC Mme Jorand, rapporteur soc-vert M. Schmutz et membres MM. Damond et Deruaz (rad), Lecoultre et Nicolo (soc.-vert), Walter (lib.).

8. Préavis N° 47-2008 – Demande d'augmentation de l'effectif du Service de la voirie par un poste à plein temps – rapport de la commission

Mme Byrne-Garrelli, rapporteur, lit les conclusions du rapport qui sont d'accepter le préavis municipal, sans amendement.

La discussion ouverte est aussitôt refermée et on passe au vote sur le préavis.

Le résultat du vote montre que le préavis est accepté à la majorité.

En conclusion, la Commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'unanimité de ses membres, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 47-2008 de la Municipalité du 5 juin 2008
- Entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'autoriser la Municipalité à augmenter l'effectif du Service de la voirie par un poste à plein temps avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2008.

D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 34'125.- (base de Fr. 58'500.- sur 7 mois) auquel s'ajoutent les charges sociales pour environ Fr. 8'500.- en amendant le budget 2008 sur les comptes suivants:

- a. Compte traitements No 4510.3011 (centre de déchetterie), soit Fr. 20'475.- correspondant aux 60% du poste.
- b. Compte traitements No 4400.3011 (espaces verts), soit Fr. 13'650.- correspondant aux 40% du poste.
- c. Comptes par nature 3030 et suivants relatifs aux charges sociales.

Le **Préavis N°47** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 16 septembre 2008

9. Préavis N° 48-2008 – Demande de crédit pour la mise en séparatif de la buvette de la plage – rapport de la commission

Mme Byrne-Garrelli, rapporteur, lit les conclusions du rapport qui sont d'accepter le préavis municipal, sans amendement. Elle apporte une information supplémentaire en précisant que le rapport a été établi sur la base de notes manuscrites et qu'une coquille s'est glissée dans le texte;



elle demande aux conseillers de bien vouloir corriger, dans le 3^e paragraphe, les 10% de différence de prix en Fr. 10'000.- en faveur de l'entreprise Lanutti.

La discussion sur le fond est ouverte est aussitôt refermée et on passe au vote sur le préavis. Le résultat du vote montre que les conclusions du préavis 48 sont acceptées à la majorité.

En conclusion, la Commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'unanimité de ses membres, de bien vouloir prendre les décisions **amendées** suivantes:

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 48-2008 de la Municipalité du 3 juin 2008
- Entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1 D'accorder un crédit de Fr. 65'000.- à la Municipalité pour la mise en séparatif de la buvette de la plage.
- 2 D'autoriser la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie ordinaire de la Commune.
- 3 D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur une durée de 5 ans.

Le **Préavis N°48** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 16 septembre 2008

Suite à ce vote, M. Buvelot demande, lorsque le vote est aussi clair, de ne pas entrer en matière sur le décompte des voix, mais de ne tenir compte que de la majorité.

M. Jorand appuie le décompte précis des voix car il préfère éviter les décomptes à géométrie variable.

Le Président conclut en précisant que le bureau décidera de façon démocratique.

M. Peter ajoute qu'il est judicieux que le bureau décide, sans pression de qui que ce soit.

10. Préavis N° 49 – Demande de crédit pour l'achat d'une tondeuse - rapport de la commission

Mme Huguenin, rapporteur, lit les conclusions du rapport qui sont d'accepter le préavis municipal, sans amendement.

La discussion sur le fond est ouverte et aussitôt refermée puis on passe au vote.

Le résultat du vote montre que le préavis est accepté à la majorité.

En conclusion, la Commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'unanimité de ses membres, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:



Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 49-2008 de la Municipalité du 9 juin 2008
- Entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'accorder un crédit de Fr. 117'000.- à la Municipalité pour l'achat d'une tondeuse.
2. D'autoriser la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie ordinaire de la Commune.
3. D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur une durée de 5 ans.

Le **Préavis N°49** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 16 septembre 2008

11. Préavis N°50 – Demande de crédit pour la mise en conformité des locaux de la voirie - rapport de la commission

M. Schmutz, rapporteur, lit les conclusions du rapport qui sont d'accepter le préavis municipal, sans amendement.

La discussion sur le fond est ouverte et aussitôt refermée et l'on passe au vote.

Le résultat du vote montre que le préavis est accepté à la majorité.

En regard de ce qui précède, la commission vous demande, à l'unanimité de ses membres, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 50 de la Municipalité du 9 juin 2008
- Entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre la mise en conformité des locaux de la voirie et lui accorde un crédit de Fr. 54'800.- à cette fin.
2. D'autoriser la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie ordinaire de la Commune.
3. D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur une durée de 5 ans.

Le **Préavis N°50** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 16 septembre 2008



12. Préavis N° 52-2008 – Réorganisation des services communaux – bilan intermédiaire – demande d'augmentation des effectifs du personnel – rapport de la commission

Le président de la commission, M. Goël lit les conclusions du rapport qui amende les points 1, 2 et 6 du préavis municipal, amendements qui sont acceptés par la Municipalité, ainsi qu'annoncé par le Syndic.

La discussion est ouverte et Mme Byrne Garelli aimerait pouvoir voter sur chaque point des amendements séparément, proposition que suit le Président. La discussion est refermée et l'on passe aux discussions sur les amendements.

La discussion sur l'amendement du point 1 est ouverte et refermée aussitôt.

Le vote qui s'ensuit l'accepte par 42 oui.

La discussion sur l'amendement du point 2 est ouverte et refermée aussitôt.

Le vote qui s'ensuit l'accepte par 42 oui.

La discussion sur l'amendement du point 6 est ouverte et refermée aussitôt.

Le vote qui s'ensuit l'accepte par 42 oui.

La discussion sur le fond est à présent ouverte et se clôt aussitôt.

Le vote sur le fond accepte l'ensemble des conclusions amendées du préavis municipal à la majorité.

Préavis N° 52 – Réorganisation des services communaux – bilan intermédiaire et demande d'augmentation des effectifs du personnel. Rapport de la Commission.

En conclusion, la Commission, à l'unanimité des personnes présentes, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 52 de la Municipalité amendé du 22 juillet 2008
- Entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire pour 2008 de Fr. 100'000.- pour le dépassement budgétaire qui en découlera (postes « traitements » et « charges sociales »).
2. D'octroyer à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 81'000.- TTC pour les missions confiées hors mandat à Blanc Consultants.
3. D'autoriser la Municipalité à prélever ces sommes sur la trésorerie ordinaire de la Commune.

Le **Préavis N°52** amendé est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 16 septembre 2008



13. Préavis N°54-2008 – Arrêté d'imposition pour l'année 2009 – rapport de la Cofin

Le rapporteur, M. Théodore lit les conclusions du rapport de la commission permanente des finances. Ce rapport ne comportant aucun amendement, on passe à la discussion sur le fond qui ne génère pas de remarque.

Le président passe au vote et le préavis N°54 est accepté à l'unanimité.

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission permanente des finances vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 54-2008 de la Municipalité relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2009
- Entendu le rapport de la Commission permanente des finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter le projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2009, tel que présenté, ceci sous réserve de son approbation par le Conseil d'Etat du canton de Vaud.

Le **Préavis N°54** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 16 septembre 2008

14. Réponse de la Municipalité à la motion Michel Deruaz demandant l'étude d'une fusion de communes de la région

C'est une motion contraignante pour la Municipalité et le Président présente un tableau qui montre à quelle étape on se trouve (ajouter tableau). Il demande à M. Deruaz de repréciser l'historique de cette motion qui remonte à 2003.

Ce dernier précise qu'il faut à présent que la Municipalité se prononce sur une acceptation ou un contre-projet, sachant que la décision n'est pas seulement rolloise et que la Municipalité n'est pas la seule à devoir se déterminer puisqu'elle a besoin de partenaires pour pouvoir fusionner; c'est là qu'intervient le document distribué ce soir aux conseillers, document préparé par M. Deruaz qui est une réaction détaillée à la réponse de la Municipalité et qui comprend l'historique de la motion et les arguments qu'il avait développés à l'époque pour justifier cette demande de fusion avec plusieurs communes. Il remarque que manifestement la commune de Mont-sur-Rolle n'est pas intéressée, ce qu'il regrette, et pense que pour ce type de réponse, il n'était pas nécessaire d'attendre 5 ans, qui sont « 5 ans perdus ». Il met en outre l'accent sur les propositions qui se trouvent à la fin de son document.

Le Syndic signale que le document remis ce soir n'a pu être débattu entre les municipaux et que les conclusions ne seront pas développées ce soir.

M. Goël estime qu'il y a des propositions intéressantes dans la liste de M. Deruaz, il invite donc la Municipalité à en mettre une ou deux en place et précise que c'est par des rencontres et des collabo-



rations que l'on pourra peut-être avancer. Il en profite pour rebondir sur un article paru dans un journal, à savoir l'enquête publique du PGA de Mont-sur-Rolle. Il pense qu'avant de fusionner on peut avoir, sur ces points-là, de la coordination et il aimerait savoir si la Municipalité a été approchée par la commune de Mont-sur-Rolle pour être informée de ce PGA ou si la commune de Rolle devra monter à la commune de Mont-sur-Rolle pour consulter le plan mis à l'enquête et pour savoir ce que fait cette commune. Il pense qu'il est important, au vu de l'imbrication de ces deux communes, d'être parfaitement au courant des démarches et des implications que cela va générer pour la commune de Rolle.

Le Syndic remercie M. Goël pour sa question et précise que lors de sa dernière séance, la Municipalité a abordé ce point; il précise que la Municipalité de Rolle n'a jamais été approchée par celle de Mont-sur-Rolle à propos de ce PGA mais que la Municipalité de Rolle a décidé de se manifester dans le cadre de la mise à l'enquête. Certains des quartiers impliqués sont effectivement imbriqués dans la commune de Rolle, particulièrement un qui, sans les accès rollois, ne pourrait avoir d'accès.

M. Bréchon évoque une discussion qu'il a eue avec le vice-syndic de Mont-sur-Rolle à propos de l'éventuelle future fusion, discussion lors de laquelle il fut dit que le problème n'était pas en relation avec l'argent ou les impôts mais avec le fonctionnement du Conseil communal et sa politisation.

M. Bréchon trouve regrettable que cette problématique n'apparaisse pas dans la réponse de la Municipalité car le Conseil devrait peut-être aussi se remettre en question.

M. Deruaz dit qu'il est clair que ceci est un problème pour les communes environnantes car c'est un fonctionnement qu'ils ne connaissent pas; il évoque encore les lettres de démission de MM. Délez et Charmillot qui ont également posé le problème des partis, ce qui signifie que c'est aussi un problème pour certaines personnes de Rolle, à l'intérieur autant qu'à l'extérieur du Conseil. Il dit que le système majoritaire n'est pas réaliste pour une population de 6'000 habitants (voire plus en cas de fusion) pour un conseil communal, et qu'un système proportionnel en fonction de listes de quartiers ou de villages, ou un système mixte pour des groupements de quartiers serait plus adéquat. Il comprend la crainte des autres villages par rapport aux couleurs des partis et aussi par rapport à leur disparition de la vie politique et leur crainte de ne pas réussir à se faire élire. Ceci n'est pas à négliger et le projet avancerait peut-être plus vite si cette difficulté n'existait pas.

Le Président propose que la Municipalité reprenne le projet à la lumière des éléments nouveaux figurant dans le document de M. Deruaz.

Mme Byrne Garelli dit que si le Conseil accepte que la proposition de M. Deruaz soit considérée comme une réponse à la Municipalité, on pourrait imaginer que le Conseil vote sur le renvoi de ce contre-projet à la Municipalité pour étude et rapport.

M. Goël rappelle que la réponse de M. Deruaz comporte des éléments intéressants pouvant être mis en place à moyen terme en rapport avec les autres communes. Il pense donc qu'il faut la transmettre à la Municipalité afin qu'elle fasse des propositions sur certains points qui pourraient être mis en place, avant d'aller plus loin dans une fusion pas forcément réaliste à court, voire moyen terme.

Le Président ferme la discussion et ouvre le vote pour le renvoi des propositions de M. Deruaz à la Municipalité pour rapport.

Le résultat du vote est que le renvoi des propositions de M. Deruaz à la Municipalité est accepté à la majorité.



15. Divers et propositions individuelles

M. Lecoultre lit une réflexion relative aux questions qu'il se pose par rapport aux procédures de naturalisation faites à bulletin secret par oui ou par non, en conformité à la loi, et des décisions du Tribunal Administratif qui refuse les votes du Conseil. Il déplore également que la liberté de vote, le libre arbitre soient bafoués et se demande ce qu'il en est de la séparation des pouvoirs...

Par ailleurs, il profite de remercier les organisateurs de la fête du 1^{er} août qui en assurent le succès et salue la décoration florale des quais et de la ville pour laquelle il remercie dirigeants et employés.

M. Nicolo se pose des questions à propos des écoles de Rolle car lors d'une précédente séance, il a été voté un budget supplémentaire pour louer des classes au Maupas, soi-disant pour diminuer la quantité de containers qui se trouvent au Martinet ou les supprimer complètement. Or, il y a des containers supplémentaires au Martinet. Il demande donc, au vu du nombre important d'élèves qui viennent à Rolle, si la Municipalité ne serait pas en mesure, au plus vite, de prévoir un projet d'agrandissement d'école? En tant que ville «internationale» accueillant toujours plus de familles et d'enfants, nous nous devons de fournir des locaux sains. Il demande donc au plus vite à la Municipalité un projet pour l'agrandissement de ces écoles afin que les enfants ne soient plus scolarisés dans des containers.

M. Roland réplique qu'il a bien compris la question mais qu'il ne faut pas confondre les élèves du primaire et ceux du secondaire. Un agrandissement du Martinet D est prévu mais il faut revoir la dimension de ce bâtiment par rapport au projet qui date de 3-4 ans dans le cadre d'un concours d'architecture. Il signale qu'il a rendez-vous très prochainement avec le chef de la DGEO pour redimensionner ce bâtiment avec l'appui du directeur des écoles. Les classes du Maupas sont quasiment pleines, à part une classe, ce qui n'est pas comparable avec l'école du Martinet. La Municipalité est consciente du problème et ne veut pas rajouter des containers. Le nécessaire sera fait pour construire rapidement un collège aux dimensions adéquates pour la commune.

M. Goël revient sur une communication de la Municipalité concernant la déchetterie dont il se félicite du succès. Il estime cependant urgent de répondre aux besoins d'un grand nombre de personnes ni motorisées ni forcément très mobiles afin qu'elles puissent déposer le papier, le verre, etc... dans la région de Rolle. Il en fait donc demande à présent à la Municipalité.

M. Zeugin remarque que la déchetterie fonctionne bien mais qu'il faut effectivement être véhiculé. Par le biais de l'entreprise Tesa, avec laquelle un contrat a été signé pour la gestion des déchets et leur revalorisation, un ramassage chez soi et sur la commune de Rolle pour tous les déchets recyclables est possible mais il est payant. La demande concernerait donc l'instauration d'un service gratuit. Cette demande sera traitée.

M. Goël rajoute qu'il ne s'agit pas forcément d'organiser du ramassage chez les particuliers, mais que les gens qui sont à pied ou qui ont un certain âge puissent avoir la possibilité de déposer les déchets à un endroit donné, en attendant la construction d'installations fixes. Des containers pourraient être déposés par exemple vers la Caserne.

M. Zeugin admet que l'on est en phase de test de fonctionnement de la nouvelle déchetterie qui n'a que trois mois, et que le projet d'éco-points sur la commune est bien avancé; d'ici au printemps de l'année prochaine il y aura une mise à l'enquête pour implanter une centaine de containers. Ce projet pourrait aller vite mais, selon la demande de M. Goël, il faudrait une solution intermédiaire entre la situation actuelle et l'installation de ces containers. En ce qui concerne la minidéchetterie derrière les Buttes, son exploitation n'était plus possible et a donc été supprimée à cause de l'indiscipline des utilisateurs. En effet, la voirie devait régulièrement nettoyer cet endroit qui était devenu un problème d'exploitation. Tout peut bien sûr être remis en place contre des heures supplémentaires pour les employés de la voirie. Il précise qu'il préfère répondre globalement à cette demande pour la solution transitaire demandée par M. Goël.



M. Bréchon revient sur le dernier conseil du mois de juin lors duquel M. Zeugin avait dit qu'il allait mettre en œuvre la procédure de consultation auprès des 17 citoyens qui n'avaient pas ratifié la modification de servitude; deux semaine après le Conseil, il a constaté le début des travaux. Trois semaines après le conseil, le chemin était goudronné. Il félicite donc la commune de sa diligence.

Il commente alors la diffusion de quelques photos prises dans le quartier du Maupas-Beaulieu où il constate que le terrain communal du Maupas est un peu considéré comme une déchetterie. Il commente également le chemin à Beaulieu, chemin en cailloux qui n'a pas été goudronné jusqu'aux villas. Le terrain communal du Maupas est encore en chantier alors que Beaulieu est quasiment vendu en intégralité. Ce terrain est considéré comme une décharge...

Il passe ensuite à la Grand-Rue et sa question porte sur l'agrandissement du périmètre d'étude. Le préavis municipal 28 avait été voté avec un périmètre Grand-Rue et à présent dans l'information projet N° 2, on voit que le périmètre s'est étendu dans 4 zones. Est-ce que le crédit d'étude va être dépassé puisque quand les mandats débordent, des crédits supplémentaires sont impliqués? Ensuite, dans le cadre de l'îlot Chatelain, est-ce que le cours d'eau, endigué sous le trottoir, ne pourrait être remis à ciel ouvert? Ce ne serait pas une mauvaise idée, sachant qu'un bassin de rétention existe pour éviter les débordements et ce cours d'eau pourrait être maîtrisé et remis à jour dans un esprit bucolique. Enfin, sur le parc du Château, c'est l'aménagement du parking avec la rangée d'arbres qui implique de remplacer les arbres malades. Est-ce que le remplacement des arbres devrait être vraiment effectué aussi rapidement? Dans le plan directeur concernant le site du Château, il y a la délocalisation du terrain de foot ainsi que la construction d'une salle des fêtes et d'un parking souterrain. M. Bréchon pense que l'on est en train de mettre la charrue avant les bœufs et que l'implantation des arbres pourrait être faite selon un projet finalisé de ce site. En plus les arbres sont proposés en contrebas mais il y a d'autres démarches possibles, comme prolonger l'esplanade des Tilleuls, etc... Il y a tellement de possibilités que d'implanter des arbres trop tôt sans avoir étudié auparavant l'ensemble du site est prématuré. Il demande donc à la Municipalité de renseigner le Conseil sur l'état de la mise en œuvre du plan directeur qui concerne ce site.

M. Roland répond à propos du terrain «la banane» au Maupas. Il concède que cette zone n'est pas d'une propreté spectaculaire et annonce que dès le lendemain il ira voir ce qui s'y passe, car ce terrain avait été mis à disposition des entreprises durant les travaux... Ceux-ci étant terminés, il faut précipiter les choses.

M. Zeugin relève que l'extension du mandat est pour l'instant dans le cadre du préavis qui a été voté mais que prélèvement a été fait sur le poste «défense juridique» pour le financer. Donc pour l'instant nous ne sommes pas hors mandat et si c'est le cas plus tard, la commission des finances en sera avertie; mais pour l'instant nous sommes dans le cadre du préavis voté.

L'étude a été étendue à cette zone car nous serons confrontés aux commerçants à propos de questions de parking pendant et après les travaux, et par anticipation nous avons voulu pouvoir leur donner une réponse rapidement. L'étude a donc été étendue à cette zone pour trouver des places de parc.

L'extension Bas de rue de la Vallée, avenue de la Gare et avenue Châtelain est un complément d'étude qui nous est fourni par Transitec, dans lequel ce triangle a été inclus pour des questions de fluidité de trafic.

En ce qui concerne la création d'un parking souterrain, cela signifierait tout décaler dans le temps. Il faut le considérer comme un autre projet qui devrait faire l'objet d'un préavis et d'un financement séparé. Le but premier de la Grand-Rue est l'assainissement et c'est urgent. Etant donné qu'on creuse en profondeur, la surface sera réaménagée, mais la question est de savoir où l'on s'arrête. Réalisons d'abord la mise en séparatif, faisons ce qui est possible à présent sinon ce sera repoussé de facilement 5 ans, et qu'est-ce qui viendra après?

Il mentionne des planches qui avaient été fournies par un privé et qui remettaient théoriquement le ruisseau en place. Au niveau de la réalisation, le trafic et l'aménagement de la chose publique n'en seraient pas facilités. Le bureau qui traite le plan de quartier de la Migros n'a pas retenu cette solution pour des questions de trafic et des raisons pratiques. Donc, ni dans le premier projet Grand-Rue ni dans le deuxième la mise à jour du ruisseau n'est prise en compte.



Quant à la mise en œuvre du plan directeur pour le site du Château, elle n'est pas prise en compte dans le cadre de ce projet mais pourra faire l'objet d'une réflexion future. Pour l'instant il n'en a pas été débattu. Le projet Grand-Rue est un projet en soi et la mise en œuvre du plan directeur en est un autre.

M. Bréchon relève que le problème est qu'il s'agit du même périmètre et qu'il est prévu de replanter des arbres; et l'on sait qu'une fois que les arbres sont plantés, il est très difficile de les enlever. Il recommande d'attendre de voir si les arbres feront vraiment partie du plan directeur.

M. Zeugin répond que les arbres peuvent être plantés plus tard, leur plantation peut être différée sans problème.

Mme Tecon dit qu'une étude d'environnement stratégique est actuellement en cours, étude dont les résultats tomberont en fin d'année. La Municipalité attend ces résultats pour éventuellement modifier le plan directeur, conjointement à la motion de M. Aepli pour réfléchir au développement de Rolle.

Mme Byrne Garelli entendait demander l'opinion du président de la commission d'urbanisme et celle du président de la commission des finances concernant le plan directeur et ses implications financières, mais au vu de la réponse de Mme Tecon elle préfère attendre la fin de l'année afin de connaître les résultats de cette étude.

Un conseiller pose la question suivante à la Municipalité à propos de l'étude faite l'année passée par l'entreprise Transitec et ses conclusions sur la circulation: est-ce que quelque chose est prévu pour les zones 30 km/h aux alentours des écoles, ou ce sujet est-il toujours en attente?

Mme Tecon répond que la Municipalité a décidé de mettre en place, pour les quartiers du Martinet et des Buttes, une zone 30 km/h. Cette décision doit encore être approuvée par le canton, puis doit faire l'objet d'une année d'essai avec des solutions provisoires; ensuite une vraie décision sera prise car des coûts de signalisation seront engendrés.

La séance est ensuite levée à 21h 45.

Au nom du Conseil communal

Jean-Claude BEDERT
Président

Violaine CHERPILLOD
Secrétaire